Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 204

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 204 23 novembre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1973: 40 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Gabrielle Antille
Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
Claude Droz
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi
Pierre Liniger

204 Domaine public

La gangrène

L'inflation a pu être un sujet de discours : ce dont a besoin l'orateur pour prononcer, en période de prospérité, des formules à accents graves ; pour soigner sa popularité en parlant de « mesures impopulaires ».

L'inflation a été source de trouvailles oratoires. On a lancé des formules : « l'inflation, c'est les autres ! », « le capital est gratuit ». L'inflation a été un sujet de dissertations. L'inflation économique a entraîné une inflation verbale. Nous y avons contribué. Mais, véritablement, le temps n'est plus aux discours.

Autour de la table de rédaction avaient été rassemblés des hommes qui, à différents titres et à différents niveaux, portent, du fédéral au cantonal, au communal, des responsabilités. Personne ne cherchait un sujet. Il n'y a plus de « Sujet ». Quand la gangrène progresse, on ne diagnostique plus : on opère.

Un taux de 8 % d'inflation est gangréneux.

Certes, on sait que l'industrie d'exportation calcule une inflation relative : taux suisse-taux étranger. Même à cette aune-là, nous sommes perdants : 8 (Suisse) — 3 (Etats-Unis) = 5 d'inflation relative ; 8 (Suisse) — 6 (Europe) = 2 d'inflation relative.

De surcroît, les critères de l'industrie d'exportation ne sont pas les nôtres. L'inflation absolue est catastrophique dans un pays fédéraliste ; car elle joue contre l'équilibre des régions (les métropoles contre l'arrière-pays), elle joue contre l'équilibre social (ceux qui peuvent manipuler les prix et ceux qui peuvent jouir de l'indexation contre tous les autres).

Que faire de toute urgence ?

Il faut un contrôle des prix qui, pendant six à huit mois, casse la hausse. Il est nécessaire et concrètement possible avec efficacité.

D'abord, on peut le mettre sur pied sans appareil administratif lourd. Les Etats-Unis l'ont démontré. La vigilance des consommateurs, associés à l'opération, sera d'ailleurs un contrôle non bureaucratique parallèle.

Deuxièmement, le blocage des prix n'implique pas le blocage des salaires. En calmant l'indice des prix, on calmera du même coup, a posteriori, la course de rattrapage des salaires, et cela sans diminution du pouvoir d'achat.

Troisièmement, il ne peut s'agir que d'une mesure temporaire, puisque le blocage ne corrige pas toutes les causes de l'inflation, mais coupe, ce qui est devenu urgent, l'accélération fébrile. Il débouchera donc sur une surveillance des prix, accompagnée des mesures classiques d'encadrement du crédit (avec priorité aux investissements essentiels), de lutte contre la spéculation.

Le Conseil fédéral n'ose pas, semble-t-il. Le contrôle temporaire des prix est contraire à la philosophie des conseillers des magistrats fédéraux Celio et Brugger. Des Alleman, des Jucker ont laissé leur montre s'arrêter au néo-libéralisme des docteurs allemands Erhard ou Schiller.

Mais surtout on hésite parce qu'un contrôle des prix comprimera temporairement les marges des entreprises. Il entraînera enfin le secteur privé dans la lutte contre l'inflation, ce qui nous changera de la trop commode litanie : c'est la faute aux pouvoirs publics.

Il faut ce choc économique et psychologique. Qu'attend le Conseil fédéral ? Un discours de M. Celio à une kermesse du week-end helvétique ne suffit pas pour définir une politique.

Alors, ça vient ?

Avec vous

La nouvelle année va nous permettre d'aborder l'An II de DP hebdo. Déjà.

Mais ce ne peut être qu'avec vous.

Aidez-nous à vivre sans publicité, à être indépendant, à renforcer la presse de gauche romande.

DP hebdo, An II, avec ses lecteurs anciens et nouveaux.